

CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre 2016

PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2016

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Jenny OLLIVIER,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal du 29 juin 2016

2 – Projets de délibérations

3 – Informations

4 – Questions diverses

► **Christian DUMAS**

Présente Sylvie AUZERIC assistante à la direction générale en remplacement de Solène GAONACH qui prend de nouvelles fonctions à la mairie sur les sujets de développement durable, de démocratie participative et de relations internationales.

Il remercie Solène GAONACH pour son travail au cours de ces dernières années en charge plus spécifiquement de tout ce qui concernait le conseil municipal.

Souhaite rendre hommage à M. Marcel BOULAND, décédé le 22 août dernier.

Marcel BOULAND est né à Ingré le 21 février 1928, fils d'André BOULAND (né à Ingré) lui-même fils de Louis BOULAND, créateur de l'entreprise Bouland, au 24 rue de Coutes, en 1896.

Il a été marié de 1951 à 2015 à Sylviane BOULAND.

Très longtemps, Marcel BOULAND fut membre du Cercle Jean Macé, tant pour les activités sportives (Basket, tennis de table) que culturelles (théâtre), même après son déménagement en 1965 à St Jean de la Ruelle.

Il collabora avec son épouse Sylviane à la rédaction du livre « Ingré se raconte », toujours disponible.

Il apprend la menuiserie dès son plus jeune âge auprès de son père et de son grand-père et il effectuera toute sa carrière professionnelle dans l'entreprise Bouland ; de 2 employés à sa création, l'entreprise en comptera près de 40 en 1996 et était passée en statut « société » en 1980.

En 1996, l'entreprise, toujours implantée rue de Coutes, fête son centenaire et Marcel BOULAND reçoit la médaille de la Ville par Guy DURAND, Maire d'Ingré.

En 1997, il représente les entreprises de la région Centre à une réunion à l'Elysée avec Jacques CHIRAC sur le thème de l'Apprentissage (1 région, un chef d'entreprise).

Marcel BOULAND a toujours voulu transmettre son métier ; il était membre des jurys pour les CAP, et pouvait avoir jusqu'à 7 apprentis dans son entreprise, l'une des plus importantes du département, en 1997, dans son domaine d'activité.

En 1999, la société est vendue à certains des actionnaires.

Au début des années 2000, Marcel BOULAND vend à la commune d'Ingré les terrains et les bâtiments du 24 rue de Coutes avec la salle Louis Bouland, là où celui-ci avait créé son atelier.

Sur la fresque du musée, derrière l'établi d'origine de Louis BOULAND, est représenté un apprenti : M. Lucien FEUILLATRE, qui fut ensuite Maire d'Ingré ; André BOULAND, fils de Louis et père de Marcel, fut Conseiller Municipal avec M. FEUILLATRE.

Cette salle deviendra régulièrement un lieu d'exposition et de mémoire pour les vieux métiers de la commune, animé jusqu'en 2014 par Marcel et Sylviane BOULAND.

1 – Approbation du procès-verbal du 29 juin 2016

► **Pascal SUDRE**

Souhaite que soit réécouté la bande car pour lui ses propos ont été mal retranscrits « page 24 du procès-verbal ».

► **Roselyne RAVARD**

Indique que sur la délibération 16.058 concernant la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre (page 33), les votes transcrits ne sont pas corrects : il y a 19 pour et 10 contre car le front de gauche a également voté contre.

Elle indique également que Loïc FAYON était excusé et non présent.

► **Christian DUMAS**

Indique que ces modifications seront apportées au procès-verbal du 29 juin 2016.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications.

2. Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

DC.16.008 – Formations réalisées au cours du 1^{er} semestre 2016

Christian DUMAS expose :

C'est une longue litanie de formations, dans le cadre des ressources humaines, réalisées au 1^{er} semestre 2016 qui concerne principalement des formations continues, obligatoires ou sollicitées, et qui rentrent dans le cadre de projet de formation annuelle. Le tout pour une somme de 7 249 €.

Puis 3 autres formations professionnelles, dont 2 concernant l'adhésion de formation pour les élu(e)s et la 3^{ème} la participation à un congrès. Le tout pour une somme de 3 749 €.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision

3 – Délibérations du Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

DL.16.065 – Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire - Modification

Christian DUMAS expose :

La loi NOTRe du 7 août 2015 permet de rajouter à la liste de délégations déjà attribuées au Maire par le Conseil Municipal, une délégation permanente lui permettant de solliciter à l'État ou à d'autres collectivités l'attribution de subventions. Ce qui correspond à l'article 24. Il est donc proposé d'autoriser et donc d'étendre les délégations du conseil municipal au Maire à ce point 24 concernant la sollicitation des subventions.

▶ **Philippe GOUGEON**

Demande s'il y avait quelque chose de plus, à part le point 24, par rapport aux pratiques habituelles car tel que cela a été formulé dans le document, il a l'impression qu'il y a des points supplémentaires.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que juridiquement il fallait rappeler toutes les délégations du Maire mais que seul le point 24 a été rajouté.

▶ **Benoît COQUAND**

Demande, dans le cadre du passage en Communauté Urbaine, si cela va changer quelque chose par rapport à cette délibération.

▶ **Christian DUMAS**

Répond qu'à priori non.

▶ **Philippe GOUGEON**

Indique que c'est peut-être le contraire car les maires craignaient de perdre une certaine partie de leur pouvoir dans le cadre de la Communauté Urbaine mais que là, le pouvoir du Maire est renforcé.

▶ **Christian DUMAS**

Précise que cela n'est pas grâce à la Communauté Urbaine mais à la loi NOTRe. Celle-ci intervient dans ce domaine mais elle interviendra également pour le transfert de l'eau par exemple.

▶ **Philippe GOUGEON**

Demande si d'autres aides peuvent être espérées pour les travaux de la rue de la mairie.

▶ **Christian DUMAS**

répond que 50 000 € peuvent être attendus du Département du Loiret

▶ **Pascal SUDRE**

Demande si en l'état le Maire doit toujours solliciter le Conseil Municipal avec une délibération ou est-ce que ça lui donne plus de pouvoir, à charge ensuite d'informer le Conseil Municipal.

▶ **Christian DUMAS**

Indique que c'est l'objet même de la délibération. Si le Conseil Municipal donne délégation au Maire, celui-ci n'aura plus à lui demander son avis par le biais d'une délibération.

▶ **Pascal SUDRE**

Demande si le sens de la délibération est d'octroyé plus de possibilité de pouvoir au Maire pour prendre une décision rapidement pour après simplement informer le Conseil Municipal.

▶ **Christian DUMAS**

Confirme les propos de Pascal SUDRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.16.066- Application des nouveaux dispositifs pour réviser le Plan Local d'Urbanisme

Guillaume GUERRÉ évoque en préalable le départ en octobre de Mme LHOMME, la chef de service de l'urbanisme qui va gérer le PLUI de Blois et souligne son travail notamment sur le PLU d'Ingré.

Guillaume GUERRÉ expose :

Avant l'écriture du PLU était sous forme d'articles, désormais il est structuré en 3 chapitres :

- L'affectation des zones et la destination des constructions,
- Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères,
- Les équipements et les réseaux.

Le règlement restera sur des critères tout à fait compréhensible, seules les formulations et la réorganisation de la mise en page du PLU seront modifiées.

▶ **Philippe GOUGEON**

Souhaite faire remarquer que le lancement du marché public concernant le PLU remonte au 3 novembre 2011 et non au 1^{er} janvier 2016, comme indiqué dans la délibération. Il n'est pas d'accord sur l'intitulé de celle-ci car pour lui il ne s'agit pas d'une révision mais d'un nouveau PLU.

▶ **Guillaume GUERRÉ**

Indique que le terme officiel est « révision générale du PLU » et que c'est celui-ci qui doit être repris pour une telle délibération.

▶ **Christian DUMAS**

Indique à M. GOUGEON qu'il fait une mauvaise interprétation car les termes « considérant que cette réforme s'impose au PLU dont la procédure est engagée depuis le 1^{er} janvier 2016 » signifient que cette décision s'impose au PLU dont la procédure est engagée depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette date est une date d'origine légale et elle ne fait pas référence à notre PLU et donc à compter de celle-ci, tous les PLU en cours de révision doivent adopter cette nouvelle présentation.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014,

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015,

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2011, prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'Ingré,

Considérant que ces évolutions législatives et réglementaires modifient le contenu du Plan Local d'Urbanisme et en particulier le règlement,

Considérant que cette réforme s'impose au Plan Local d'Urbanisme dont la procédure est engagée depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que pour les procédures de révision générale de Plan Local d'Urbanisme lancées avant cette date, les collectivités disposent d'un droit d'option afin de bénéficier du nouveau contenu du Plan Local d'Urbanisme si elles le souhaitent,

Après avis favorable de la commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 13 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'application de ces nouvelles règles.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

TRAVAUX

DL.16.067 – Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens – Place Clovis Vincent et rue de la Mairie à Ingré

Guillaume GUERRÉ expose :

Il s'agit de la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique de la société Orange avec en annexe la convention. Lors du réaménagement de la rue de la mairie et de la place Clovis, les différents réseaux seront mis en souterrain. Le devis définit le montant d'une participation financière de chaque partie à savoir :

- 1 739.52€ à la charge de la ville d'Ingré
- 11 715.48€ à la charge de la société Orange.

▶ **Benoît COQUAND**

Demande s'il y aura la fibre.

▶ **Franck VIGNAUD**

Indique qu'actuellement des réunions sont organisées avec SFR Numéricable pour le déploiement de la fibre sur la ville. Les dates Officielles ne sont pas encore communiquées car il n'a pas de planning concret pour le déploiement. Début septembre les emplacements des points de mutualisation dans les différents quartiers ont été validés. Il préfère, avant de communiquer officiellement, avoir des éléments plus concrets.

▶ **Benoît COQUAND**

Demande si on ne pourrait pas profiter de travaux dans ces zones là pour faire le passage de la fibre même si le raccordement ne se fait pas tout de suite.

▶ **Christian DUMAS**

Précise que lors des travaux, un certain nombre de fourreaux supplémentaires sont passés. Il sera demandé à SFR Numéricable, s'il y a un type de fourreau particulier pour la fibre afin de les mettre en place si nécessaire.

▶ **Benoît COQUAND**

Précise qu'il pose la question car il entend les gens se plaindre par rapport à l'ADLS, Ingré étant mal desservie par endroit.

▶ **Franck VIGNAUD**

Indique que ce n'est pas la mairie qui a la main sur le réseau mais que cela dépend des centrales téléphoniques. Il précise qu'en France la fibre doit être déployée pour 2020 car cela est une obligation.

Après avis favorable de la commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 13 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

ESPACES VERTS

DL.16.068 – Attribution de prix aux lauréats de concours des maisons fleuries 2016

Guillaume GUERRÉ expose :

Suite à l'édition 2016 du concours annuel des maisons Fleuries, la Ville d'Ingré propose de récompenser les lauréats d'un chèque cadeau, à utiliser uniquement pour des achats liés au jardinage dans la jardinerie Jardiland. Les lauréats des 3 catégories sont les suivants :

- Maisons avec jardin très visible de la rue type très fleuri
 - 1er : M. PARENT Bernard
 - 2ème : Mme RUET Liliane
 - 3ème : M. SIBOT Jacques
- Maisons avec jardin visible de la rue type paysager avec ou sans fleurs ou jardin à thème
 - 1er : Mme GRIGNON Marise
 - 2ème : Mme LOSSE Suzanne
 - 3ème : M. CRESPO Edouard
- Maisons avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue et sans utilisation de la voie publique
 - 1er : M. MEHAY Jean
 - 2ème : M. CHARDON Jean-Noël
 - 3ème : Mme GARNIER Yvonne

Après avis favorable de la commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 13 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modalités d'attribution de prix aux lauréats des Maisons Fleuries 2016 comme ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DL.16.069 – Renouvellement de la Convention « mon établissement est un Refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) »

Arnaud JEAN expose :

Il s'agit de la reconduction pour 3 ans de la convention qui permet de distinguer le parc de Bel Air comme étant un refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et donc cela conditionne les interventions des équipes des espaces verts, notamment le renoncement des produits chimiques, ainsi que tout ce qui est en lien avec la biodiversité et l'environnement. L'investissement pour la commune est de 30€ de frais d'adhésion pour 3 ans.

▶ Pascal SUDRE

Souhaite savoir les effets que cela a eu sur la faune depuis la mise en place de ce projet.

▶ Arnaud JEAN

Indique que lors de la signature avec le président de la LPO du Loiret, une observation avait été faite avant la mise en place de l'arrêt de l'épandage des produits chimiques. 1 an après, 12 espèces de passereaux étaient revenues, ce qui démontre la capacité de résilience de la nature concernant cet espace-là. L'action des enfants avec les nichoirs y a aussi contribué. L'inventaire de la biodiversité communale est téléchargeable sur le site de la commune.

▶ Pascal SUDRE

Évoque la manière de faucher l'herbe au parc de Bel Air et se demande s'il y a une ligne directrice qui conditionne les périodes de fauche.

▶ Arnaud JEAN

Répond que pour le sous-bois de Bel Air auquel fait référence M. SUDRE, il y a 2 tontes par an et effectivement, elles sont faites à des moments optimaux qui ont été étudiés. La même étude sera faite pour le fauchage des bords de route avec les agriculteurs d'Ingré. Rien n'est fait au hasard, tout est étudié en fonction du rythme de la nature.

Après avis favorable de la commission « Vie scolaire, Education populaire, Jeunesse, Environnement et Développement durable » du 14 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- le Maire à adhérer au programme à hauteur de 30 € pour 3 ans.
- le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

FINANCES

DL.16.070 – Approbation du Budget supplémentaire 2016 – Ville

Christian DUMAS expose :

Le total du projet de budget supplémentaire pour 2016 s'élèverait en section de fonctionnement à 1 913 192,12 €, l'objectif étant la reprise du résultat du compte administratif 2015 et l'ajustement de certains crédits attribués lors du budget principal 2016.

Ce projet de budget supplémentaire marque la poursuite des actions engagées en 2016 en ajustant certaines lignes votées lors du Budget Primitif.

S'agissant de la section de fonctionnement, il s'agit d'ajustements de crédits ponctuels du BP 2016.

La section d'investissement sera principalement impactée par l'inscription de crédits visant à l'extension de l'école Emilie Carles et de la réfection de la rue de la mairie.

Ce projet de budget supplémentaire marque la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ses investissements pour préparer l'avenir d'Ingré.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est concerné par des régularisations de crédits à hauteur de 199 637,25 €. Et ce, principalement pour les comptes suivants :

Compte 6042 : prestation de service + 5 836,81 €, il s'agit principalement :

- du complément pour les classes de découvertes suite au désengagement du conseil départemental
- de créneaux piscine supplémentaires sur 2016
- de remise en état de publicité sur le véhicule de la restauration
- de complément pour la programmation des Ecran d'idées

Compte 60623 : alimentation + 4 600,00 €

Compte 60631 : fournitures d'entretien (notamment dans les écoles) + 2 000,00 €

Compte 60633 : fournitures de voirie + 34 450,00 €, il s'agit notamment :

- d'aménagements pour le car à pattes (pédibus),
- de prestations de nettoyage de caniveaux
- de divers aménagements de voirie

Compte 6068 : fournitures diverses + 25 212,44 €, il s'agit principalement

- de l'achat de matériel dans le cadre du bookcrossing
- de l'achat de matériel dans le cadre des panneaux zéro pesticide
- de l'achat d'un plateau en verre pour la table de la salle des mariages
- de l'achat de divers matériels afin de faire face aux travaux

Compte 61521 : entretien des terrains + 1 500 €, il s'agit principalement :

- de compléments d'élagage

Compte 615221 : entretien des bâtiments + 35 474 €, il s'agit principalement :

- des rideaux de la salle des mariages
- du nettoyage et la remise en état des chéneaux des bâtiments
- du changement du câble d'alimentation électrique du château de bel air
- de travaux de clôture à l'école du Moulin
- de divers travaux de remise aux normes (handicapés, sécurité)

Compte 61523 : *entretien et réparations voies et réseaux* + 38 850 €, il s'agit principalement :

- des purges et reprises d'enrobés suite aux inondations
- du nettoyage et désherbage des voiries (plus de prestations dans le nouveau marché)

Compte 61551 : *entretien du matériel roulant* + 15 000 €

Compte 61558 : *entretien des autres matériels* + 6 692 €

Compte 6156 : *maintenance* + 4 536 €

Compte 6226 : *honoraires* + 21 000 € il s'agit notamment des *frais d'avocat*.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Il convient de réajuster ce chapitre à hauteur de 16 450,33 € concernant, principalement, les subventions aux associations

- Agence d'urbanisme pour régularisation d'imputation comptable : 15 000 €
- Harmonie Municipale pour la régularisation du salaire du Chef d'orchestre : 876 €
- Redevance auprès de la SACEM : 574,33 €

Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Afin d'ajuster les subventions exceptionnelles aux associations :

- Solde des costumes de l'harmonie municipale 10 000 €
- Transports pour l'association Anima'fond et du football (équipe en régional) 8 600 €

Et afin d'ajuster le montant des bourses aux permis (plus de versement que prévu au BP).

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de 22 964 €.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement (023) est abondé pour la somme de 1 674 140,54 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002- Résultat de fonctionnement reporté

La reprise de l'excédent 2015 est de 1 913 192,12 €.

Dépenses d'investissement

Le total du projet de budget supplémentaire pour 2016 s'élèverait à 3 067 675,51 € compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2015 de 760 700,70 €.

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles

Ce chapitre est diminué d'un montant de 15 000,00 €, il s'agit d'une erreur d'imputation pour la subvention à l'agence de l'urbanisme (ajouté en 6574).

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Ce chapitre est augmenté de 52 786 €, il s'agit des conventions avec ERDF et Orange pour l'enfouissement des réseaux rue de la mairie.

Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Ce chapitre est augmenté de 379 357 €

Compte 2111 : Terrains nus + 130 000,00 €, il s'agit de la préemption rue du Château d'eau

Compte 2112 : Terrains de voirie + 6 026 €, il s'agit des frais de notaire pour des rétrocessions de voirie (Changelin, CCI)

Compte 2135 : Aménagement des constructions + 53 000 €

- Réfection de l'éclairage des tennis
- Modification de l'installation électrique du restaurant du Moulin

Compte 2138 : Autres constructions + 49 211 €

- Toiture et porte d'entrée du logement 24bis rue de Coûtes
- Démolition de la salle verte au carré de Bel Air

Compte 2182 : Matériel de transport + 31 200,00 €

- Achat d'un camion pour le service vie urbaine
- Achat d'un tracteur

Compte 2183 : Matériel informatique + 11 039,00 €

- Achat d'un nouveau serveur pour les logiciels Civil (Comptabilité, RH, familles..)
- Achat et renouvellement de tableaux blancs interactifs pour 2 classes

Compte 2184 : Mobilier + 17 531,00 €

- Achat de divers mobiliers
- Achat de mobilier pour le RAM

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles + 81 350,00 €

- Achat du matériel pour le self
- Achat de matériel pour le restaurant
- Achat de barrières pour la clôture de l'école Emilie Carles

Chapitre 23-Travaux en cours

Ce chapitre doit être abondé de la somme de 1 889 831,81 €. Les travaux en cours sont les suivants :

- Travaux d'aménagement d'un city stade + 90 351 €
- Extension de l'école maternelle Emilie Carles et travaux d'isolation + 685 070 €
- Ecole de musique + 340 344,81 €
- Réfection de la rue de la Mairie + 694 100,00 €
- Mur mitoyen annexe 3 + 21 026,00 €
- Participation pour la réfection de la rue de la Mouchetière auprès de Saint Jean de la Ruelle + 58 940,00 €

Restes à Réaliser

Les restes à réaliser sont à hauteur de 760 700,70 €

Recettes d'investissement

021- Virement de la section de fonctionnement + 1 674 140,54 €

Reprise de l'excédent : 1 393 534,97 €

► Philippe GOUGEON

Il constate la constance de M. le Maire dans la façon de gérer les finances de la commune.

Et cette façon, il ne l'approuve pas depuis 2009. Une fois encore, le budget supplémentaire, avec des montants nouveaux très élevés, est beaucoup plus qu'un ajustement du budget primitif, comme cela devrait être le cas.

C'est une situation anormale qui entache de sincérité le budget primitif, qui le dénature. Il ne veut plus dire grand-chose quand on voit ce que le maire y ajoute au budget supplémentaire.

Il se souvient de la violente protestation du maire, lorsqu'il était dans l'opposition, concernant l'ajustement de budget, au budget supplémentaire, pour, à ses yeux, la trop forte somme d'ajustement destinée au tennis de table en prétextant que cette somme était prévisible au budget primitif.

Budget ville :

Il y apparaît des lignes de budget supplémentaire qui étaient prévisibles dès le budget initial de février dernier.

Pour lui, le maire attend toujours d'introduire la reprise du résultat du compte administratif de l'année précédente, en septembre, pour financer des investissements lourds :

- qui sont parfois déjà réalisés comme le City Stade pour 90 351 €,
- qui sont en cours de réalisation comme l'extension de l'école Emilie Carles pour 685 000 €,
- qui, à ses dires, vont commencer incessamment, mais prévu depuis longtemps, comme la réfection de la rue de la Mairie pour 694 100 €,
- qui ont été renvoyés aux calendes grecques, mais qui apparaissent partiellement financés déjà, comme la construction de l'école de musique pour 340 244,81 € (Pourquoi cette somme si précise ?)

Ce ne sont donc pas des petites sommes d'ajustement de budget puisque l'écart entre le budget primitif et le budget supplémentaire est de 150 % !

Il parle ici de la façon de gérer les investissements, laissant l'impression aux concitoyens, qu'au fond, le maire va au petit bonheur la chance en annonçant des investissements dont il attend septembre pour savoir s'il pourra les financer. Et comme ils ne pourront pas être réalisés avant la fin de l'exercice, il y aura des restes à réaliser très importants à imputer sur l'année suivante.

Il pense que le maire ne semble jamais savoir au BP quels travaux il va engager et il reste très opaque dans ses prévisions, ce qui l'amène à présenter un budget supplémentaire anormal, démesurément grossi.

C'est évident dans les chiffres, par exemple au chapitre 23 des dépenses d'investissement intitulées « travaux en cours » :

Il est annoncé au budget primitif 486 830 €, et au budget supplémentaire il est ajouté 1 889 861 €.

(Sans assommer de chiffres, M. GOUGEON constate que le total des dépenses réelles d'investissement est de 3 491 086 € et que les recettes à mettre en face sont de 844 496 €).

Mais si M. GOUGEON parle de la curieuse gestion du Maire, il ne parle pas des besoins d'investissements qui sont grands et auxquels, à ses yeux, la municipalité ne répond pas par une anticipation nécessaire en fonction des réalités de la commune.

Depuis plusieurs années, pour lui le Maire ne crée rien, mais remplace par nécessité :

- la salle de convivialité pour remplacer la salle verte,
- le pas de tir des archers car il devait bouger obligatoirement,
- le terrain de foot pour les mêmes raisons,
- des voiries car elles sont en trop mauvais état.

Beaucoup de logements se construisent à Ingré : quels équipements nouveaux sont proposés pour maintenir aux concitoyens la qualité de la vie en fonction de ces nouveaux arrivants ? Rien de plus qu'il y a 8 ans.

Heureusement que le prédécesseur du maire a construit des gymnases, un espace culturel, un accueil de loisirs car comment ferait-on aujourd'hui ?

Il est nécessaire d'investir mais même les projets phares sont différés.

il connaît le dégoût du Maire pour « traverser la place pour aller à la banque », mais aujourd'hui, compte tenu des taux de l'argent plus que bas, ce qui ne durera pas, on peut peut-être considérer que le temps d'investir sans emprunter est passé.

Et il ne peut pas entendre que le maire ne veut pas endetter « nos enfants », comme il l'a déjà déclaré plusieurs fois. Tous les économistes s'accordent pour dire que lorsqu'on construit un bien d'équipement qui servira plusieurs générations, il est logique que chaque génération bénéficiaire en paie une partie.

Il a compris depuis plusieurs années que les investissements servent de variable d'ajustement pour compenser les baisses de dotation, mais aussi l'envol des dépenses de fonctionnement dont le maire est responsable.

Dans ce domaine, il existe également des dépenses prévisibles non inscrites au budget primitif comme par exemple les 10 000 € pour le solde des costumes de l'harmonie municipale.

Mais surtout une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,70 % est annoncée au budget primitif. C'était une baisse faible compte tenu de la conjoncture, mais louable.

Las, il est ajouté aux dépenses de fonctionnement la somme de 239 051 €, ce qui fait qu'au lieu de baisser de 0,70 % comme c'était estimé, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent encore de 2 % !

Ce budget de fonctionnement n'est toujours pas contenu.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que, concernant l'école de musique, lors d'une réunion publique le Président de l'Agglomération avait été extrêmement clair sur les équipements sportifs et les équipements culturels à savoir que la Communauté Urbaine se devait dans les 2 ans maximum après son passage se déterminer sur le niveau de gestion de ceux-ci. Il n'est pas en capacité aujourd'hui de savoir quel sera le niveau de la reprise éventuelle de ces équipements par la Communauté Urbaine et il se refuse donc à engager la commune sur la réalisation d'un équipement sans savoir qui en aura la charge plus tard.

▶ **Philippe GOUGEON**

Indique qu'il y a une différence entre reprendre un équipement existant et construire un équipement car la Communauté Urbaine ne construira pas une nouvelle école de musique à Ingré.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que cela pourrait être possible si la Communauté Urbaine prend la compétence. Il précise également que la somme indiquée est une provision pour éviter d'emprunter pour réaliser de nouveaux équipements. Sur le fait de réaliser de nouveaux équipements, il précise qu'il existait un centre de loisirs avant que le nouveau soit construit, l'ancienne municipalité n'a donc fait que de la rénovation.

▶ **Benoît COQUAND**

Précise que la CAF exigeait, à l'époque, que les accueils de loisirs soient regroupés en un seul et même lieu si tel n'avait pas été le cas, la CAF aurait supprimé les subventions.

▶ **Christian DUMAS**

Confirme mais indique qu'à titre de comparaison, c'est la même chose pour le terrain synthétique qui remplace un terrain en herbe et qu'effectivement il y a ceux qui ont été à l'initiative d'un projet et ceux qui en ont assumé le paiement.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le budget supplémentaire 2016 de la ville d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN).

DL.16.071 - Approbation du budget supplémentaire 2016- Eau

Christian DUMAS expose :

Le budget supplémentaire se décompose comme suit :

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 645 268,77 €.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 649 168,08 € compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011- Charges à caractère général

Ce chapitre est augmenté de 7 000 €

Compte 6063 : Fournitures d'entretien + 4 000,00 €

Compte 61558 : entretien autres matériels + 3 000,00 €

022- Dépenses imprévues + 50 000,00 €

Chapitre 023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient d'abonder ce chapitre pour 554 368,77 €

Chapitre 042- Dotation aux amortissements + 33 900,00 €

Recettes d'exploitation

Chapitre 002- RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE

La reprise de l'excédent 2015 est de 645 268,77 €

Dépenses d'investissement

Le total du projet du budget supplémentaire pour 2016 s'élèverait à 649 168.08 €, compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Chapitre 23- Immobilisation en cours

588 268,77 € seront affectés pour divers travaux sur le réseau d'eau dont la route Nationale

Chapitre 001- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

La reprise du déficit 2015 est de 48 535,92 €

Restes à réaliser : 12 363,39 €

Recettes d'investissement

Chapitre 10 : Dotations + 60 899,31 €

Chapitre 021 : virement de la section d'exploitation + 554 368,77 €

Chapitre 042- dotations aux amortissements + 33 900,00 €

► Philippe GOUGEON

Indique que ce sont les mêmes remarques que pour le budget ville.

Le budget primitif ne veut rien dire quand on voit comment il est corrigé par un budget supplémentaire qui affiche des totaux d'investissement trois fois supérieurs à ceux qui étaient estimés dans le budget primitif.

Le fait que le Maire ait mal estimé au budget primitif les amortissements auxquels il faut ajouter 33 900 €, et celui où il ajoute aux dépenses du budget supplémentaire une somme artificielle de 50 000 € de dépenses imprévues (on se demande pourquoi ?) obscurcit encore la présentation de ce budget

► Christian DUMAS

Répond que l'investissement n'est pas pour lui une variable d'ajustement. Ce sont des choses que l'on engage, que l'on envisage et concernant l'opacité des choses qui sont engagées, qui reste à engager il n'y a qu'un document qui vaille : le programme électoral sur lequel nos concitoyennes et nos concitoyens lui ont fait confiance en mars 2014. Si M. GOUGEON l'avait bien lu, il aurait vu qu'il y a déjà une partie importante des choses qui a été réalisée mais qu'il en reste d'autres avec encore 3 ans ½ de mandat pour les réaliser. A la fin de celui-ci, un bilan pourra être fait, l'objectif étant d'en réaliser la totalité. Pour être tout à fait juste sur les dépenses de fonctionnement, il faut comparer Budget Primitif + Budget Supplémentaire 2016 à Budget Primitif + Budget Supplémentaire 2015.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au budget supplémentaire du service de l'Eau.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN).

DL.16.072 – Garantie d'emprunt – Vallogis – 16 logements collectifs 248 Route Nationale à Ingré – Accord de principe

Christian DUMAS expose :

La société anonyme Vallogis sollicite un accord de principe sur la garantie à hauteur de 50 % du montant des prêts suivants :

- 374 000 € PLUS Foncier soit une garantie de 187 000 €
- 649 000 € en PLUS soit une garantie de 324 500 €
- 194 000 € en PLAI foncier soit une garantie de 97 000 €
- 333 000 € en PLAI soit une garantie de 166 500 €

Pour un programme situé 248 route Nationale, comprenant 16 logements collectifs (11 PLUS et 5 PLAI).

▶ **Benoît COQUAND**

S'interroge sur le fait qu'habituellement pour ce genre d'emprunt une durée est donnée mais pas là.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que la durée sera donnée dans un 2^{ème} temps car ici il s'agit d'un accord de principe et il n'est donc pas en capacité de la donner.

▶ **Philippe GOUGEON**

Trouve cela embêtant car la durée n'est pas anodine et qu'il est important de le savoir pour s'engager.

▶ **Christian DUMAS**

Indique que la durée sera donnée dès qu'il le saura.

Après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'accord de principe sur l'ensemble de ce programme.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.16.073 – Garantie d'emprunt – SEMDO – ZAC les jardins du Bourg à Ingré

Christian DUMAS expose :

C'est une délibération qui doit être modifiée car la banque souhaite avoir une délibération avec une présentation formalisée de façon différente que ce qui avait été fait.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt à hauteur de 80% sur une somme de 2,5 millions d'euros intérêts compris pour la société d'économie mixte pour le développement orléanais – S.E.M.D.O.

Après avis favorable de la commission « Finances / Ressources humaines » du 12 septembre 2016, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.074 – Modification de la délibération DL-16.041 du 10 mai 2016 – tarif de l'accueil périscolaire

Jenny OLLIVIER expose :

La Caisse d'Allocations Familiales impose à la commune que le tarif de l'accueil périscolaire soit basé sur le quotient familial dès la rentrée 2016. Lors du vote des tarifs au conseil municipal du 10 mai dernier, ce tarif selon le quotient a été proposé.

Entre temps, la Caisse d'Allocations Familiales a accordé à la commune un report d'un an, il est donc proposé au conseil municipal d'appliquer, pour l'année scolaire 2016/2017, à nouveau le tarif unique en appliquant l'augmentation de 0,6 %.

La tarification pour l'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2016 sera la suivante :

- Accueil périscolaire

La tarification du matin est à 1,87 €. L'accueil périscolaire du soir est à 2,40 €.

Une tarification hors commune :

- Accueil du matin : 3,42 €
- Accueil du soir : 3,90 €

Les inscriptions et désinscriptions à l'Accueil périscolaire doivent être effectuées au moins 7 jours avant.

En cas de non respect de ce délai pour les désinscriptions, la facturation sera émise selon la tarification en vigueur pour la famille.

En cas de non respect de ce délai pour les inscriptions, la tarification sera majorée de 50% par rapport à la tarification en vigueur pour la famille (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

En cas de retard pour récupérer l'enfant à la fin de l'accueil périscolaire, un forfait de 2€ supplémentaire sera appliqué. En cas de retard répété (3 fois dans l'année), une mesure d'exclusion temporaire pourra être prise (hors situation exceptionnelle définie dans le règlement intérieur de cette structure).

▶ **Philippe GOUGEON**

Demande si le coût minimum pour la catégorie la plus faible et le coût maximum ont été examinés.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Acquiesce et indique qu'un travail en collaboration avec la CAF est en cours.

▶ **Philippe GOUGEON**

Demande s'il y a un delta important.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Indique que non et que c'est la CAF qui demande cette démarche. Un tarif unique est en cours de réalisation.

▶ **Philippe GOUGEON**

Répond que cette demande de la CAF n'est pas nouvelle et demande quelle est la difficulté rencontrée pour que cela ne se fasse pas.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Indique qu'il n'y a pas de difficulté et qu'il reste 1 an pour pouvoir le faire, ce que la CAF autorise. Un contrat enfance jeunesse est en cours, il regroupera un tarif unique et les différents projets au niveau de la Petite Enfance et de la Jeunesse qui permettront des financements.

▶ **Benoît COQUAND**

Indique que le coefficient familial est déjà connu puisqu'il est déjà appliqué pour la cantine par exemple.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Répond qu'il ne s'agit pas de celui de la CAF et que c'est pour cette raison qu'un travail est en cours.

▶ **Benoît COQUAND**

Ne comprend pas car il pensait que les 2 coefficients étaient liés.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Répond que ce ne sont pas les mêmes et que la CAF exige l'application de ses coefficients.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines » du 12 septembre 2016, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'appliquer cette tarification.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.075 – Subvention de fonctionnement complémentaire et avenant à la convention – Société Musicale d'Ingré

Évelyne CAU expose :

A l'appui de justificatifs, il est nécessaire d'ajuster le montant initial de la subvention pour la rémunération du Directeur à 17 876 € (au lieu de 17 000 €).

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant à la convention signée le 6 juin dernier.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines » du 12 septembre 2016, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant et le versement de la subvention correspondante.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.076 - Rapport annuel de l'Agglo sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – année 2015

DL.16.077 – Rapport annuel de l'Agglo sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2015

DL.16.078 – Rapport d'activité annuel de l'Agglo – Année 2015

Christian DUMAS expose :

il s'agit de 3 rapports présentés non pas pour un vote mais pour une prise d'acte qui concerne :

- Rapport annuel de l'agglo sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – année 2015
- Rapport annuel de l'agglo sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets- année 2015
- Rapport d'activité annuel de l'agglo – année 2015

Il donne quelques chiffres concernant la commune :

- S'agissant de l'assainissement qui est une compétence communautaire : il y a un peu plus de 39 kms de réseau d'assainissement dont 24 qui ont été créés en 2015, un peu plus de 21 kms de réseau d'eaux pluviales sur la commune, 7 stations de relevage et 3 ouvrages de prétraitement des eaux pluviales.
De nombreux travaux ont été réalisés par l'agglo notamment des travaux d'entretien, de curage, 22 interventions de maçonnerie sur les ouvrages qui ont été refaits, 1 km de réseau contrôlé par un système de caméra, 55 interventions sur le réseau des eaux usées, 7 sur le réseau d'eaux pluviales et 92 interventions sur des stations de relevage.
Les principales opérations de gros travaux réalisés sont la reprise du réseau sou vide rue Darvois/rue de Monpato , l'extension du collecteur d'eaux usées rue F. Chopin, l'achèvement du bassin d'Orge dans le parc d'activité Adelis.
Il y a 96 stations autonomes dont 90 ont été contrôlées au cours de l'année. Il tient à rappeler que l'intégralité des travaux effectués sur la commune a été réalisée en régie communautaire c'est-à-dire qu'aucun n'a été sous-traité.
- S'agissant du service d'élimination des déchets : Il existe 2 sites d'exploitations, l'un au nord et l'autre au sud ; Sur l'ensemble de l'agglomération on est à un peu plus de 400 000 kms parcourus au niveau de la collecte des déchets.
Les déchetteries de Saint-Cyr en val, Saran et Ingré représentent, l'année précédente, un peu plus de 60% des quantités collectées. Le projet de réfection et de modification de la déchetterie d'Ingré est un projet qui est toujours à l'ordre du jour, le but étant de la doubler par un accès différencié et un aménagement beaucoup plus important que celui existant principalement pour la collecte des déchets verts.
- S'agissant du dernier rapport, les points importants sont
 - l'accord intervenu avec la CCI, l'agglo et les communes pour le transfert de la ZAC des varannes qui est devenue désormais d'intérêt communautaire. C'était une ZAC privée qui a été rachetée par la commune à l'euro symbolique pour être rétrocédée le même jour à la communauté d'agglo Orléans Val de Loire
 - L'implantation dans la ZAC des Guettes de la société Chronopost

- Dans le cadre du programme d'action foncier proposé par l'agglomération à l'EPFL, l'agglomération a sollicité l'EPFL pour acquérir des terrains qui sont en proximité de la CCI dans la ZAV des varannes pour permettre déjà d'envisager la future extension du doublement de la RN, la fameuse liaison Pôle 45-libération.
- 740 000€ de l'agglomération au titre des fonds de concours des financements d'opération communales dont Ingré a pu bénéficier.

Il précise que les rapports, qui sont volumineux, sont à la disposition des élus-es auprès de la direction générale.

▶ **Pascal SUDRE**

Souhaite savoir par rapport à l'assainissement ce qui est pris en charge par l'Agglo, si on avait une idée des tarifs pratiqués par l'Agglo aujourd'hui et à quoi correspondent ces tarifs, notamment si cela correspond précisément aux travaux faits.

▶ **Christian DUMAS**

Répond qu'il n'y a pas d'incidence sur les tarifs pratiqués par rapport aux travaux.

▶ **Pascal SUDRE**

Suite à l'implantation d'usine de dénitrification, le tarif pratiqué pour l'eau correspondait bien à certaines opérations de frais engagés.

▶ **Christian DUMAS**

Répond qu'il fallait équilibrer le budget de l'eau car à Ingré il n'y a qu'une recette contrairement à l'Agglo qui a une recette de 22 communes.

▶ **Pascal SUDRE**

Trouve qu'il est important de savoir le prix qui sera pratiqué et comment il sera établi.

▶ **Christian DUMAS**

Prend l'exemple de l'eau après 2023. Pour lui, la Communauté Urbaine, si tel était le cas à cette époque-là, devra faire le choix entre le volume des dépenses qu'elle veut effectuer et ajuster le volume des recettes pour trouver un équilibre.

▶ **Philippe GOUGEON**

Indique que la future Communauté Urbaine aura en charge la totalité du développement économique. Il souhaite que la parole de tous les élus soit portée à l'agglomération pour que la zone d'activité Ingré-Saint-Jean de la Ruelle – La Chapelle soit mise en priorité pour sa remise en état. C'est une des plus anciennes et l'une des plus vétustes. Il demande également quel est le devenir des Mardelles.

▶ **Christian DUMAS**

Est tout à fait d'accord avec M. GOUGEON. Si la Communauté Urbaine reprend la compétence, cela veut dire que toutes les zones d'activité deviennent de la compétence de la Communauté Urbaine aussi bien pour la création que pour l'entretien. Il espère que la zone d'activité Ingré/Saint-Jean de la Ruelle sera dans les zones d'activité prioritaires sur lesquelles des investissements importants voirie et espace public seront engagés.

Concernant les Mardelles, il n'y a pas d'urgence car la « ZAC des Guettes » est à ce jour en grande partie disponible et il pense qu'il ne faut pas créer une forte concurrence entre les deux zones d'activité. Il indique également que la commune ne maîtrise qu'une partie du foncier des Mardelles. Le plus gros soucis aujourd'hui, est le fait que l'autoroute pourrait s'agrandir d'une voie supplémentaire, ce qui veut dire qu'il va y avoir une perte de terrain, donc pour le moment le projet est en pause. Il indique qu'il a été fait état à cofiroute que le fait d'agrandir l'autoroute était un préjudice important pour la commune du fait de la perte d'une partie de la « ZAC des Mardelles ». Cofiroute a accepté de mandater un cabinet extérieur pour réfléchir à ce que pourrait être cette zone, en entrée de ville, avec l'élargissement de l'autoroute. Il est en attente de la validation du cahier des charges qui permettra à cofiroute de mandater un cabinet à ses frais.

▶ **Philippe GOUGEON**

Remercie le Maire de ces réponses. Il demande si le parking, qui n'appartient pas à la commune et qui est en entrée de ville, peut être aménagé de façon à être plus correct.

▶ **Christian DUMAS**

Confirme qu'il faut faire quelque chose mais qu'il n'appartenait pas à la ville. Il indique que même s'il est dans un état déplorable, il a un intérêt : celui de pouvoir accueillir des véhicules lourds qui peuvent donc y stationner notamment la nuit.

▶ **Bernard HOUZEAU**

Demande si lors des négociations qu'il va y avoir avec la reprise de toutes les zones d'activité, la question de zones, où les véhicules lourds pourront rester la nuit en attendant de décharger, sera abordée.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que la difficulté dans ces zones d'activité qui sont anciennes, telles que la zone Ingré/Saint Jean de la ruelle, c'est le fait que rien n'avait été imposé au niveau des entreprises pour pouvoir gérer elles-mêmes le flux des véhicules qui venaient chez elles. Donc il n'y a pas l'emprise au sol nécessaire pour que les camions puissent stationner facilement.

Aujourd'hui, dans les nouvelles zones, Pôle 45 par exemple, les entreprises ont une superficie suffisante avec des portails importants pour accueillir les camions en stationnement pour décharger, y compris la nuit.

▶ **Benoît COQUAND**

Demande s'il y a des obligations en matière de convoi exceptionnel, c'est-à-dire d'accueillir et de trouver une zone de stationnement pour ces véhicules.

▶ **Christian DUMAS**

Indique que sur la commune, il existe des itinéraires fléchés par l'Etat pour les convois exceptionnels sur lesquels on ne peut pas faire ce que l'on veut sauf à en demander l'autorisation. Il faut également des endroits où une possibilité de stationner un convoi exceptionnel doit être laissée et il ne sait pas si le parking en fait partie.

Après avis favorable de la commission « Finances / Ressources humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte des propositions du rapporteur.

RESSOURCES HUMAINES

DL.16.079 – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2016

Christian DUMAS expose :

Plusieurs fois par an, le tableau des effectifs est amené à être modifier. Là il s'agit de modifier le tableau des attachés et celui des professeurs d'enseignement artistique. Le même poste est dans les 2 catégories car le recrutement est en cours. Dès qu'il sera finalisé, l'un des 2 postes sera fermé.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs avec effet à la date 1er octobre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.080 - Modification du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2016 : créations et suppressions de postes

Christian DUMAS expose :

C'est une longue litanie de tableaux de postes qui sont proposés avec à la fois des postes créés, des postes supprimés qui, pour une grande partie, correspondent à des avancements d'échelons et de grades. Pour pouvoir

nommer les personnes, il faut donc créer un nouveau poste, la nommer sur celui-ci et fermer l'ancien. Le but ici est que le tableau des effectifs théoriques soit le plus proche possible du tableau des effectifs pratique.

Après avis favorables du Comité Technique du 21 juillet 2016 et de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 12 septembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs avec effet à la date du 1er novembre 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

4. Informations

Arnaud JEAN fait un point sur la rentrée des classes : il y a 1019 enfants scolarisés soit 50 de plus que la rentrée dernière et une classe supplémentaire a donc été ouverte à l'école du Moulin.

L'évènement de la rentrée a été la lutte contre la fermeture de l'école Emilie CARLE ainsi que les travaux qui ont commencé cet été.

Il y a une circulaire du préfet qui s'est imposée à la collectivité pour la mise en sécurité dans le cadre du plan Vigipirate. Les choses qui pouvaient être faites l'ont été sur un délai très court. Il tient à remercier la forte réactivité des services techniques municipaux.

Un travail est fait avec les enseignants, l'équipe pédagogique pour faire en sorte de pouvoir totalement sécuriser les entrées.

Il souhaite la bienvenue à Mme GAUCHER, la nouvelle inspectrice de l'éducation nationale. Le 13 octobre prochain les parents d'Ingré seront invités pour un conseil d'éducation élargie en présence de Valérie Corre, députée du Loiret et membre de la commission éducation. Ce sera un moment d'échange autour de son rapport sur les parents et l'école ainsi que les enseignants.

Christian DUMAS rappelle plusieurs dates :

- Les maisons fleuries : 12 novembre 2016 à 11h à la salle Guy Durant
- Réunion publique animée par Cofiroute sur le thème du bruit et des nuisances sonores : 17 novembre 2016 à la salle des fêtes.
- Prochain Conseil Municipal : 15 novembre 2016 à 19h

Il fait également le point sur quelques travaux :

- Self : des travaux d'aménagement en plusieurs phases pour une enveloppe importante ; Les cloisons, la peinture et l'électricité sont terminés et les travaux d'isolation phonique seront réalisés aux vacances de la Toussaint ; L'idée étant que ce nouveau mode de fonctionnement puisse démarrer le plus tôt possible en 2017.
- École Émilie Carle : lors des vacances de Toussaint, il est prévu de commencer la construction sur la dalle qui a été faite cet été et préparer les phases ultérieures pour que l'école puisse être prête pour la rentrée 2017.
- Rue de la mairie / Place Clovis Vincent : Le cahier des charges est en cours de finalisation avant la consultation des entreprises qui devrait intervenir au mois d'octobre ; Une réunion de concertation avec les riverains et les commerçants d'ordre technique est prévue le lundi 3 octobre 2016.

5. Questions diverses

▶ Pascal SUDRE

Souhaite savoir si son voisin J. Louis TOURET avait des problèmes de santé et se demande s'il fait bien toujours parti du Conseil Municipal.

▶ Christian DUMAS

Répond que si M. TOURET a des problèmes de santé et qu'il veut avertir ses collègues, il le fera lui-même. Il confirme qu'il est toujours Conseiller Municipal et donc qu'il reste au sein du Conseil Municipal.

▶ Philippe GOUGEON

Indique que dans une interview donnée à la République du Centre du 13 septembre dernier, Monsieur le Maire justifiait son refus d'accepter que la police des transports soit armée au motif de cette cohérence : la police municipale n'étant pas armée, celle des transports n'a pas à l'être sur la commune. Il a ajouté qu'en cas d'incident à Ingré la police nationale, qui est armée, interviendra ; Curieuse cohérence : le maire admet donc qu'une police armée puisse intervenir sur la commune. et il termine en

déclarant que l'armement n'est presque jamais nécessaire. Presque jamais, cela signifie que parfois c'est utile.

Il est vrai que les incidents, c'est parfois heureusement, mais s'ils ont lieu que va-t-il se passer à Ingré ? Or, la ville d'Ingré est adhérente au « contrat local de sécurité » qui regroupe 19 communes de l'Agglo. 18 ont accepté l'armement de la police des transports. Une seule a refusé : Ingré par la volonté du maire. M. GOUGEON demande si ce débat n'aurait pas dû être porté en Conseil municipal et peut-être avec le vote d'une délibération.

Car, Monsieur le Maire même, lors de la réunion publique du 19 septembre, a expliqué que la commune était participante au réseau TAO, par intérêt, mais aussi par cohérence, pour que les lignes de bus n'aient pas de rupture, ne s'interrompent pas à Ingré pour reprendre sur La Chapelle ou Ormes.

Ici c'est pareil. M. GOUGEON s'interroge : « les policiers des transports, s'ils sont dans un bus, vont descendre à Ingré pour remonter à Ormes ou à La Chapelle ? Et s'il y a un incident, on attendra l'intervention de la Police Nationale ? »

La cohérence est qu'Ingré, pour suivre l'écrasante majorité, avec les 18 autres communes participant au « Contrat local de sécurité », adhère solidairement à la décision. Se singulariser complique. En élargissant d'ailleurs la question de la sécurité dans la Commune, il constate que c'est pour le maire c'est un souci très secondaire.

La ville d'Orléans a fait beaucoup d'efforts pour sécuriser la ville. Ainsi cela repousse beaucoup d'incivilités sur ses marges, dont Ingré. Une ville qui, en particulier, dispose de 4 écoles, un collège et un lycée peut se révéler fragile. C'est une « petite ville », mais St Etienne du Rouvray est aussi une petite ville et n'a pas été exempté d'une catastrophe avec l'assassinat du Père HAMEL. Il ne demande pas que les policiers d'Ingré soient armés demain mais il faudrait se préoccuper davantage de la sécurité des concitoyens car aujourd'hui personne n'est à l'abri de rien.

Il a demandé à plusieurs reprises l'installation, pour le moins, de quelques caméras de vigilance, comme toutes les villes voisines l'ont fait. Ce serait un premier pas vers la dissuasion de commettre des malveillances ou pire.

► **Christian DUMAS**

Réfute les arguments de M. GOUGEON comme quoi il ne se préoccupe pas de la sécurité parce que les éléments factuels plaident pour le contraire. Il rappelle la mise en œuvre depuis 2008 d'un CLSPD, du recrutement d'un 6^{ème} Policier Municipal, de l'opération « Tranquillité vacances » qui est désormais sur toute l'année, du recrutement d'un éducateur de rue et des sorties en soirée de la Police Municipale. Il indique que les chiffres de la délinquance à Ingré ne montrent pas d'augmentation.

Il confirme qu'il a été amené à un moment de refuser l'armement de la Police des Transports au motif qu'il ne lui semblait pas opportun que celle-ci soit en possession d'une arme à des moments de la journée où il y a un certain nombre de personnes alors que seule la présence d'un homme en uniforme pouvait régler certains actes délictueux ou d'incivilité.

Depuis cette interview, Ingré s'est prononcée favorablement pour l'autorisation de l'armement pour la Police des Transports. Il explique que ce changement d'avis est dû à un certain nombre d'assurances concernant la Police des Transports : la qualité et la compétence des personnels qui la composent, le recrutement et la formation suivies par ses agents, leur présence à des heures avancées de la nuit et la possibilité qui était donnée à la collectivité de solliciter de façon spécifique par le biais de leur autorité hiérarchique. Lorsque la décision avait été prise, il n'avait pas ces éléments-là.

► **Philippe GOUGEON**

Est très satisfait qu'Ingré ai revu sa position et se soit ralliée à la majorité des membres de l'Agglo sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.